

## Question migratoire, sécurité et coopération en Méditerranée occidentale

Nadji Safir

Volume 24, numéro 1, 1993

Migrations et relations transnationales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/703129ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703129ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Safir, N. (1993). Question migratoire, sécurité et coopération en Méditerranée occidentale. *Études internationales*, 24(1), 79–102.  
<https://doi.org/10.7202/703129ar>

# Question migratoire, sécurité et coopération en Méditerranée occidentale

Nadji SAFIR\*

## Nouvelle problématique mondiale et question migratoire

La question des mouvements de population est, à l'heure actuelle, structurellement déterminée par les grandes mutations que connaît le monde et qui contribuent à sa formulation selon cinq axes essentiels :

le premier, d'ordre stratégique, la fin de la confrontation Est-Ouest ;

le deuxième, d'ordre géopolitique, l'émergence de trois pôles dominants, non seulement dans l'économie mondiale, mais également, plus largement, dans le système des relations internationales : USA/Canada, Communauté européenne et Japon ;

le troisième, d'ordre économique, l'accentuation des disparités entre Nord et Sud ;

le quatrième, d'ordre culturel, le regain de dynamisme des logiques identitaires et ce, dans toutes les aires de civilisation ;

le cinquième, d'ordre démographique, l'écart qui se creuse entre Nord et Sud, en termes de croissance démographique.

De plus en plus, il apparaît que la gestion migratoire caractérise la problématique mondiale dans son ensemble et en devient même l'une des dimensions structurantes les plus typiques.

C'est ainsi que dans le Rapport mondial sur le développement humain de 1991 du PNUD, on peut lire, notamment : «Les pressions qui poussent à émigrer vers d'autres pays sont de plus en plus fortes et, au cours des quelques prochaines décennies, il n'est pas impossible que les mouvements de populations atteignent un niveau inégal, supérieur à celui des migrations d'Européens vers les États-Unis, le Canada et l'Australie»<sup>1</sup>.

Dans un monde où la coupure entre Nord et Sud sera en tout état de cause, à l'avenir, d'une grande netteté, la question migratoire est appelée à devenir l'une des rares «passerelles» qui peuvent encore les relier.

\* Professeur à l'Institut de sociologie de l'Université d'Alger, Algérie.

1. Rapport mondial sur le développement humain 1991, publié pour le PNUD, Paris, Economica, 1991, p. 91.

À cet égard, l'analyse de Francis Fukuyama mérite d'être citée :

Le second axe d'interaction est moins visible actuellement que le pétrole, mais il est peut-être le plus riche de problèmes à long terme : c'est l'immigration. On constate aujourd'hui un flux constant de peuples provenant de pays pauvres et instables vers les pays riches et sûrs ; ce phénomène a affecté presque tous les États du monde développé. Ce flux, constamment croissant ces dernières années, pourrait être soudainement accéléré par des bouleversements politiques dans le monde historique<sup>2</sup>.

Tout comme l'écrit Claude Julien dans un article faisant partie d'un dossier au titre significatif puisque consacré à «Démographie, Développement, Démocratie... et Immigration» :

Tous les démographes le savent : les «barbares» qui, dans le Sud pauvre, convoitent les fastes du Nord «civilisé», sont aujourd'hui 4 milliards. Ils seront environ 8,5 milliards dans cinquante ou soixante ans. Demain...

L'attitude des migrants qu'ils ont envoyés en éclaireurs témoigne que, en dépit des travaux rebutants, des bas salaires, des vexations et du racisme, l'aventure, à leurs yeux, vaut d'être courue. La preuve : ils sont rares à repartir chez eux, de plus en plus nombreux à revenir chez nous<sup>3</sup>.

Envisagée sous cet angle, la problématique méditerranéenne offre une trame structurée par les cinq axes évoqués et de laquelle émerge la question migratoire, dans toute sa richesse et sa complexité. Indéniablement, comme l'écrivent les rédacteurs du Plan Bleu, «l'évolution démographique constitue la donnée la plus lourde du bassin méditerranéen»<sup>4</sup>.

## **I – Les données de base : des contrastes exceptionnels**

En effet, tant en elle-même qu'envisagée à l'échelle mondiale, par rapport à ce qui se passe autour des deux autres pôles dominants distingués (Amérique du Nord et Japon), la situation démographique en Méditerranée est caractérisée par le côté exceptionnel des écarts qu'elle révèle.

Alors qu'entre les deux ensembles séparés par le Rio Grande et entre ceux que constituent le Japon et les Nouveaux pays industriels d'Asie d'un côté et le reste de ce continent de l'autre, le rapport des taux de fécondité est en train de se réduire de manière sensible, pour aboutir à un écart de l'ordre de 1 à 2 ; entre les deux rives de la Méditerranée, bien qu'en diminution, il est nettement plus élevé, de l'ordre de 1 à 3/4. Cet écart est d'autant plus notable qu'il demeure valable malgré la transition démographique amorcée

2. Francis FUKUYAMA. *La fin de l'Histoire et le dernier homme*. Paris, Flammarion. 1992, p. 314.

3. *Le Monde Diplomatique*, mai 1990, p. 15.

4. *Le Plan bleu. Avenir du Bassin méditerranéen* (sous la direction de Michel Grenon et Michel Batisse). Paris, Economica – C AR/PB – 1988, p. 71.

sur la rive sud, mais dont les effets positifs les plus importants ne seront perceptibles qu'à plus long terme<sup>5</sup>.

En outre, les perspectives de population à l'horizon 2025 font nettement ressortir que la Méditerranée est appelée à connaître d'ici là une mutation essentielle amenant, progressivement, le nombre d'habitants de la rive sud à dépasser celui de la rive nord. Et c'est ainsi que «sur les 170 millions de riverains supplémentaires que l'on comptera en l'an 2025, 68 % seront nés dans un pays arabe, 22 % en Turquie et 10 % seulement en Europe»<sup>6</sup>. À partir de l'éclairage fourni par les deux niveaux «supérieurs» que constituent le monde dans son ensemble et l'espace méditerranéen dans toutes ses composantes, peut être approchée la situation qui prévaut en Méditerranée occidentale, en tant qu'ensemble bénéficiant d'une autonomie relative.

Les caractéristiques démographiques de la région sont suffisamment connues pour que n'en soient rappelées que les grandes lignes, surtout pour marquer les contrastes entre les deux rives<sup>7</sup>. Au Nord, le taux de croissance démographique entre 1990 et 2000 varie entre 0,0 et 0,4 %, selon les pays, pour une population globale en l'an 2000 de l'ordre de 168 millions d'habitants. Au Sud, le taux de croissance démographique toujours pour la période 1990-2000 est compris entre 2,0 et 3,6 %, selon les pays, pour une population globale de l'ordre de 84 millions d'habitants, soit un rapport de l'ordre de 1 à 2 entre les rives sud et nord. Ce même rapport qui, en 1960, était de 1 à 4,7 sera en 2025 de l'ordre de 1 soit un véritable bouleversement en l'espace d'un peu plus d'un demi-siècle, avec sensiblement 170 millions d'habitants dans chacun des deux ensembles.

Une autre caractéristique importante des populations mérite d'être relevée; elle se rapporte à la proportion de personnes âgées. C'est ainsi qu'au Nord, en 2020 la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans sera de l'ordre de 26 % alors qu'elle sera, au Sud, seulement de l'ordre de 12 %. Si les caractéristiques démographiques de la région sont importantes, elles n'ont cependant pas de sens en elles-mêmes et doivent être resituées en fonction des perspectives économiques globales des différentes sociétés concernées. Or, envisagée sous cet angle, également, la Méditerranée fonctionne comme une fracture. En effet, les écarts suffisamment importants en termes de PNB/habitant (17 000 \$ U.S. environ, en 1988, si l'on prend pour la rive nord la moyenne des pays de l'OCDE et 2 000 \$ U.S. environ pour la rive

5. Pour reprendre les termes d'un auteur : «l'embellie» (relative) du long terme ne peut pas occulter les gros temps du présent et du lendemain proche». Robert ESCALIER «Démographie : obsession du nombre et considérable rajeunissement de la population» in *l'État du Maghreb*, sous la direction de Camille et Yves LACOSTE. Paris, La Découverte, 1991, p. 87.

6. Rafic BOUSTANI et Philippe FARGUES. *Atlas du Monde Arabe. Géopolitique et Société*. Paris, Bordas, 1990, p. 39.

7. Pour les données démographiques, ont été utilisées diverses sources et notamment : *Demographic Statistics 1992*. Eurostat, Luxembourg; *Portrait social de l'Europe*. Eurostat, Luxembourg; *Meeting the Population Challenge*. UNFPA, New York; *Book of Vital World Statistics*. The Economist, London, 1990; *Demographic Imbalances between the Countries of the Mediterranean Basin*. Rapport présenté par Léon Tabah au Conseil de l'Europe.

sud) risquent de s'aggraver si l'on intègre les perspectives de croissance économique des deux rives<sup>8</sup>. Une étude établit pour l'Europe occidentale des taux de croissance annuelle du PIB de 1986 à 1990 de 2,9 %, puis de 1990 à 2000 de 2,8 % ainsi que des taux de croissance annuel du PIB par habitant, de 1985 à 1990, de 2,6 % puis de 1990 à 2000, de 2,6 % toujours<sup>9</sup>. Et c'est ainsi que, si en 1985 le PIB par habitant de l'Afrique du Nord représentait 13,28 % du PIB par habitant de l'Europe occidentale, il n'en représentera plus en l'an 2000 que 10,74 %, toujours selon la même source.

La principale contrainte pour les pays de la rive sud réside dans l'exceptionnel taux de croissance de la population active qui devrait dépasser les 3 % par an et suppose donc un taux de croissance économique, tout aussi exceptionnel, pour absorber de tels flux. Soit un taux de croissance économique annuel, théorique, se situant autour de 10 % et ce, dans une conjoncture mondiale plutôt morose qui ne devrait pas favoriser de telles performances. Comme le souligne un document, récemment publié par les Nations Unies : « Mesuré aux prix et taux de change constants de 1980, le rapport du PIB par habitant entre les régions développées et les régions en développement du monde s'est sensiblement dégradé au cours des 15 dernières années et l'écart devrait continuer de se creuser d'après le scénario de base. Le rapport du PIB par habitant entre pays développés et pays en développement qui était de plus de 10 à 1 en 1970, atteignait 12 à 1 en 1985 et devrait dépasser 13 à 1, d'ici l'an 2000 »<sup>10</sup>.

Par delà ce contexte global, s'agissant d'une partie importante de la rive sud, l'Afrique du Nord<sup>11</sup>, le même rapport présente les données suivantes pour le taux annuel de croissance du PIB de 1986 à 1990 : 2,7 % et de 1990 à 2000 : 4,4 % et pour le PIB par habitant, de 1985 à 1990 : 0,6 % et de 1990 à 2000 : 2,0 %<sup>12</sup>.

Quel que soit le débat à engager, par ailleurs, sur la validité des hypothèses retenues dans cette étude et donc des chiffres proposés, il est clair qu'en aucun cas le taux de croissance économique de la rive sud ne parviendra à générer les richesses en mesure d'y retenir des hommes et des femmes, en nombre de plus en plus grand et pour lesquels, la rive nord constitue un environnement, non seulement prospère, mais « immédiat » et donc, d'autant plus « tentant ».

En fait, la région ne saurait échapper aux mécanismes structurels qui affectent l'économie mondiale car « les pressions migratoires continueront

8. *Book of Vital World Statistics*, *op. cit.*, p. 34. Il s'agit de l'ensemble des pays de la rive du sud de la Méditerranée et des pays du Golfe.

9. *Perspectives socio-économiques mondiales jusqu'en l'an 2000*. Département des Affaires économiques et sociales internationales. New York, Nations Unies, 1990, p. 47.

10. *Ibid.*, p. 50.

11. L'Afrique du Nord est entendue comme l'ensemble formé par les pays suivants : Algérie, Égypte, Jamahiriya Arabe Libyenne, Maroc, Tunisie.

12. *Perspectives socio-économiques... op. cit.*, p. 47.

de s'exercer à moins que le Sud ne se développe. Les possibilités économiques – un meilleur accès aux marchés mondiaux et à l'investissement direct de l'étranger – doivent se déplacer pour atteindre les populations si les populations ne sont pas en mesure de se déplacer pour les atteindre<sup>13</sup>. Et ce d'autant plus que les pays de la rive nord, en Méditerranée occidentale ont déjà une partie de leur population qui est d'origine étrangère et particulièrement en provenance des pays de la rive sud.

C'est ainsi que sur la base d'informations officielles le principal pays concerné, la France, comptait en 1985, sensiblement 1,5 million de ressortissants maghrébins dont environ 500 000 travailleurs<sup>14</sup>. Toujours pour ce même pays, la France, en 1990 sur un total de 96 997 nouveaux immigrants, le tiers, 34 239 était d'origine maghrébine<sup>15</sup>. En Espagne et en Italie, les résidents étrangers en provenance des pays du Maghreb sont en 1989 de l'ordre de 150 000 pour le premier et de 125 000 pour le second<sup>16</sup>. C'est dire que pour l'heure le principal pays demeure la France, même si des flux nouveaux importants commencent à être générés vers l'Espagne et l'Italie. Ces ressortissants maghrébins renforcent des communautés d'origine maghrébine déjà installées et dont l'intégration aux sociétés d'accueil est désormais irréversible, quels que soient les problèmes qu'elle pose.

Les relations maintenues entre les communautés d'origine maghrébine et les ressortissants maghrébins d'une part et les populations du Maghreb d'autre part contribuent de manière décisive à rendre plus familière l'Europe et donc à pouvoir y envisager son propre avenir. En fait, toutes les conditions sont réunies pour une situation exceptionnelle, ainsi que la décrit un démographe français :

Les migrations transméditerranéennes pourraient à l'avenir, atteindre une ampleur jamais vue. Jamais en effet, une telle conjonction de facteurs n'a existé et à un tel degré.

Jamais, pour les jeunes générations du Sud les écarts d'opportunité n'ont été aussi grands entre leurs perspectives dans leurs pays d'origine et les espoirs que fait naître pour eux un départ vers les pays du Nord. Par les vides qu'elle crée, la dépression démographique au Nord constitue un facteur d'appel<sup>17</sup>.

13. *Rapport mondial sur le développement humain 1992* publié pour le PNUD, Paris, Economica, 1992, p. 64.

14. SOPEMI. *Système d'observation permanente des migrations 1990*. Direction des Affaires sociales de la Main-d'œuvre et de l'Éducation, Paris, OCDE, 1991, pp. 128 et 129.

15. *Le Monde*, du 05.11.91. Point/Les chiffres de l'Immigration, p. 14.

16. Raimondo CAFIANO DE AZEVEDO. *Migration from Mediterranean Developing Countries to Europe: Demographic Background and Political Implications*. Rapport présenté à : IOM/Greek Government Regional Seminar in «Prospects of Migration in Europe Beyond 1992». Athens, 1 to 3 October 1991.

17. Jean-Claude CHESNAIS. *L'évolution démographique, facteur de déséquilibre international. La fracture méditerranéenne*. Communication présentée au colloque sur «Sécurité collective en Méditerranée et au Moyen-Orient» organisé à Bruxelles, les 5 et 6 novembre 1991 par le Centre d'Études de Défense, p. 7.

Car, en effet, si trop souvent l'attention est concentrée sur les écarts de niveau de vie et de population, il n'en demeure pas moins qu'une autre série de facteurs, souvent oubliée, voire occultée milite également pour le développement des flux migratoires du Sud vers le Nord : celle qui s'articule autour des équilibres économiques et sociaux en œuvre dans les sociétés du Nord, elles-mêmes. En effet, une évidence est par trop passée sous silence : à savoir que les flux migratoires du Sud correspondent à des exigences structurelles des sociétés du Nord, qu'il s'agisse de déficits en main-d'œuvre et/ou de financement des systèmes de protection sociale mis en place. Et c'est ainsi que les études les plus rigoureuses montrent bien que même l'immigration clandestine s'inscrit dans une logique structurelle des marchés du travail concernés.

Le vieillissement des populations du Nord, en général et en Europe en particulier, a atteint des proportions faisant basculer les sociétés concernées dans une nouvelle problématique, notamment en matière de régulation et de la production et de la répartition de la richesse nationale. Pour l'ensemble des pays de l'OCDE la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans passe de 12,6 % en 1990 à 15,3 % en 2010, alors que pour l'ensemble Moyen-Orient/Afrique du Nord, pour les mêmes dates, elle évolue de 3,4 à 3,9 % seulement<sup>18</sup>. De tels contrastes ne peuvent que se refléter dans les perceptions qu'auront les divers partenaires concernés par la problématique régionale.

## II – Les perceptions de la question migratoire

En effet, dès lors que les flux migratoires du Sud vers le Nord paraissent comme inéluctables, il convient d'en saisir la perception dominante dans la région. Mais, au préalable, avant d'examiner la situation actuelle et ses perspectives, trois remarques, d'ordre historique, doivent être formulées, car elles aident à mieux resituer les enjeux.

D'abord, le fait que, des quatre pays de la rive nord, seule la France était un pays d'immigration, notamment en provenance des trois autres pays de la rive nord concernés et surtout du point de vue de ce qui est ici étudié, en provenance de la rive sud, sur la base essentielle de la relation coloniale. Ensuite, que les problèmes posés par l'immigration au seul pays d'accueil, la France en l'occurrence, ont tous été plus ou moins surmontés à partir d'une vision duale, posant, pendant longtemps, les immigrés d'origine européenne comme parfaitement assimilables et ceux d'origine maghrébine comme des « hôtes » donc, « simplement » de passage<sup>19</sup>. Enfin, que même du point de vue dominant sur la rive sud, l'émigration vers l'Europe n'était jamais vécue comme définitive mais uniquement comme un « mauvais

18. *Book of Vital World Statistics*, op. cit., pp. 26 et 27.

19. Vision encore mieux rendue par la terminologie allemande qui parle, à propos des travailleurs immigrés de « Gastarbeiter ».

moment» à passer avant le retour définitif au pays, le relais étant éventuellement pris par un autre membre de la communauté<sup>20</sup>.

Et c'est pourquoi, dans une telle vision, bien sûr décrite de manière fort sommaire, il n'y avait pas d'antagonismes majeurs pouvant naître de la question migratoire, puisque fondamentalement il n'y avait pas menace portant sur l'identité des pays d'accueil de la rive nord. Car, en effet, c'est à partir de cette question fondamentale de l'identité qu'il convient de préciser les contours actuels selon lesquels la problématique de la Méditerranée occidentale intègre la question migratoire. Ils seront examinés successivement au Nord et au Sud.

Trois idées dominantes apparaissent au Nord :

l'immigration en provenance du Sud a changé d'objectif et vise désormais à s'installer définitivement au Nord ;

cette installation définitive au Nord pose le problème de la cohabitation avec les populations autochtones dont l'identité est menacée, notamment de par le facteur religieux, l'Islam étant la religion dominante des migrants, potentiels ou réels ;

de surcroît, cette immigration n'est pas forcément nécessaire, étant donné les problèmes d'emploi que connaissent déjà les pays du Nord et les flux potentiels en provenance de l'Est.

Sur l'autre rive, également, trois idées peuvent être retenues même si le discours sur la question migratoire est moins formalisé, moins explicite qu'au Nord :

l'émigration vers les pays du Nord est désormais incontrôlable, car elle échappe de plus en plus aux circuits formels et devient une sorte d'extension «hors-frontière» du secteur informel national ;

l'émigration vers les pays du Nord constitue, de fait, une sorte de soupape de sûreté, contribuant à la régulation globale, tant économique que sociale, des sociétés maghrébines ;

l'émigration est, de plus en plus, un processus irréversible posant la question de nouvelles formes de rapport, et avec les pays d'accueil, et avec les communautés elles-mêmes.

En tout état de cause, sur les deux rives, la question migratoire est devenue un thème dominant du débat tant officiel, institutionnel, que de celui en cours dans la société civile et nécessite une approche des plus prudentes pour en saisir toute la complexité.

---

20. Comme l'écrit Abdelmalek Sayad : «Après avoir été longtemps le fait des hommes uniquement qui ne cessaient d'émigrer et de réémigrer, cette «émigration-noria», émigration de travail exclusivement, a fini par se reconvertir en émigration familiale et par revêtir toutes les caractéristiques propres à une immigration de peuplement.» *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1981, p. 391.

Ceci dit, quelles que soient les divergences de point de vue, par ailleurs, un consensus se forme, au moins, sur le fait que les processus migratoires du Sud vers le Nord vont se poursuivre et voire, s'accélérer dans les années à venir, quoi qu'il soit fait pour les arrêter. Toutes les conditions sont réunies pour que, de plus en plus, le Nord fonctionne comme un immense «champ magnétique»<sup>21</sup> attirant les populations du Sud, y compris en provenance de pays extérieurs à la région (Afrique sub-saharienne, Moyen-Orient, Asie, Amérique latine...). À ce niveau, il convient de signaler que les perspectives globales qui s'offrent à l'Afrique sub-saharienne ne peuvent que générer des flux migratoires importants en son sein d'abord, mais également vers le Nord. Or, à cet égard, le «premier Nord» qui «s'offre» aux populations concernées est, bien évidemment, le Maghreb. Si actuellement la pression exercée par l'Afrique sub-saharienne sur le Maghreb est encore faible, tout indique que dans les années à venir elle est appelée à se renforcer sensiblement. Qu'il ne serve «que» de «lieu de passage» vers l'Europe comme c'est surtout le cas actuellement<sup>22</sup> ou qu'il devienne, peut-être, demain une destination «finale», le Maghreb eu égard à la question migratoire, est nécessairement appelé à nouer des rapports d'un type nouveau avec l'Afrique sub-saharienne<sup>23</sup>.

Si l'on admet que «le centre de gravité de la pauvreté dans le monde se déplace lentement de l'Asie vers l'Afrique»<sup>24</sup> cela aura des conséquences directes et sur le Maghreb et sur l'Europe à propos desquels on peut, d'ores et déjà, formuler l'hypothèse qu'ils seront certainement amenés dans un avenir pas très éloigné à gérer ensemble la question des flux migratoires en provenance de l'Afrique sub-saharienne.

Il est clair que le couple de perspectives, démographiques et économiques, directement liées et œuvrant sur les rives nord et sud en sens strictement inverses, laisse aisément présager que, si rien de sérieux n'est fait pour maîtriser les tendances prévisibles, les flux migratoires du Sud vers le Nord seront irrésistibles.<sup>25</sup> Sauf à imaginer, au niveau de la région,

21. «More and more people want to come to the E.C. The E.C. is a two – sided magnet : its declining demographic growth and its high economic standard are attractive...» Klaus F. ZIMMERMANN and Thomas STAUBHAAR. *Immigration and the European Community in Human Resources in Europe at the Dawn of the 21st Century*. Conference Proceedings. Eurostat, Luxembourg, p. 420.
22. «La situation géographique de Tanger en fait le point d'arrivée de deux axes transafricains de première importance. L'un venant du Caire par Tripoli, Tunis et Alger ; l'autre de Lagos, par Abidjan, Monrovia et Dakar. Plus quelques variantes.» Maurice LEMOINE. *Les naufragés de la migration vers le Nord. Le Monde Diplomatique*, décembre 1992, p. 23.
23. L'Algérie depuis quelques années commence à recevoir des populations en provenance des pays situés à ses frontières méridionales qu'il s'agisse plutôt de réfugiés politiques comme les Touaregs victimes de la répression subie dans leurs pays ou bien plutôt de réfugiés économiques, souvent non Touaregs.
24. Claire BRISSET. «Croissance des inégalités au Nord comme au Sud.» in *L'État du Monde 1993*. Paris, La Découverte, 1992, p. 571.
25. Comme l'indique le titre significatif de l'article suivant : Roland DALLAS. «North Africa's Misery Comes to Europe.» in *The World in 1993*. London, The Economist Publications, 1992, p. 84.

une situation faite, plus que de tensions, carrément conflictuelle, avec des mesures extrêmement contraignantes pour arrêter les flux migratoires en provenance du Sud.

L'hypothèse d'un déplacement du «mur de Berlin» au milieu de la Méditerranée, pour excessive et même absurde qu'elle puisse paraître aujourd'hui, n'est pas totalement exclue de scénarios catastrophistes, dont l'histoire permet de retenir qu'ils ne sont pas toujours les moins irréalisables<sup>26</sup>. Ceci dit, il paraît extrêmement difficile d'imaginer, sauf bouleversements fondamentaux au sein même des sociétés du Nord, que l'Europe puisse vraiment empêcher toute nouvelle immigration quels que soient les moyens qu'elle pourrait y consentir.

Comme le déclarait le président du Sénégal, Abdou Diouf: «Vous risquez d'être envahis demain par des multitudes d'Africains qui, poussés par la misère, déferleront par vagues sur les pays du Nord. Et vous aurez beau faire des législations contre l'émigration, vous ne pourrez pas arrêter ce flot parce qu'on n'arrête pas la mer avec ses bras... La Méditerranée ne les arrêtera pas non plus. Ce sera comme les hordes que vous avez connues dans votre Moyen Âge<sup>27</sup>».

### III – La question migratoire dans la problématique de la sécurité régionale

Pour pessimiste que soit la vision du président Abdou Diouf, elle n'en correspond pas moins à des perspectives que la problématique régionale globale se doit d'intégrer: celles articulées autour des questions de sécurité. De ce point de vue, toute approche des problèmes de sécurité dans la région passe nécessairement par la prise en considération des changements essentiels en cours à l'échelle mondiale, notamment illustrés par la nouvelle configuration européenne et le discours sur le «nouvel ordre mondial».

De fait, est en œuvre un processus, certainement irréversible, d'homogénéisation, en terme de sécurité de l'espace allant, selon une formule saisissante de justesse, «de Vancouver à Vladivostok». Il s'agit là d'une mutation historique dont nous ne saisissons pas encore, très probablement, toutes les conséquences alors que, d'une manière ou d'une autre, elle surdétermine l'ensemble des autres évolutions auxquelles nous assistons dans le monde et qui ne prennent tout leur sens que par rapport à elle, en tant que dimension fondatrice.

La démarche initiée par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe de novembre 1990 et codifiée dans la Charte de Paris a très rapidement débouché sur une nouvelle approche européenne de plus en

26. C'est ainsi qu'en Italie, un important homme politique a pu déclarer: «Si l'ennemi est l'immigré, le clandestin, s'il met en péril nos sociétés, pourquoi ne pas recourir à l'armée pour défendre la patrie?» cité dans «*Le Monde Diplomatique*», juin 1990, p. 15.

27. Cité par Pierre LELLOUCHE. *Le Nouveau Monde. De l'ordre de Yalta au désordre des nations*. Paris, Grasset, 1992, p. 304.

plus cohérente et opérationnelle en matière de sécurité, comme l'illustrent la disparition du Pacte de Varsovie et le dispositif de prise en charge des éventuels conflits par des procédures d'urgence, décidé à Berlin. Trois ans après l'effondrement du mur de Berlin, nous assistons, en Europe, à des bouleversements d'une très grande ampleur qui ne peuvent attirer du «reste du monde» que des questions légitimes. Et notamment, en premier lieu, celle de savoir quels rapports entend entretenir ce nouvel ensemble avec les différents autres partenaires du système des relations internationales.

Si l'on admet que toute affirmation de personnalité est, à la fois, positive et négative, en ce sens que l'on affirme ce que l'on est, en même temps que ce que l'on n'est pas, face à ce nouvel ensemble européen, toujours entendu en termes géostratégiques et géopolitiques, et non seulement géographiques, il convient d'abord de faire deux remarques. La première concerne ses limites puisque, pour reprendre la formule déjà utilisée, il va de Vancouver à Vladivostok et n'englobe pas le Japon. C'est-à-dire qu'il correspond, pour l'essentiel, à une véritable aire de civilisation, fondamentalement européenne, qui donne l'impression de vouloir surmonter les divergences qui l'ont affectée pour mieux défendre sa position dans le monde.

Bien sûr, le Japon est intégré dans d'autres processus de régulation, tels que le Sommet des pays industrialisés (G.7) au sein desquels il pèse de tout le poids de son dynamisme économique et financier. Il n'en demeure pas moins que son statut particulier, pour justifiable qu'il soit, notamment sous l'angle géographique de par son appartenance stricte à l'Asie, ne laisse pas moins apparaître, à notre avis, les éléments si ce n'est des conflits futurs, du moins de la vision réelle qui prévaudra dans le monde de demain et que marqueront des tensions indéniables.

La deuxième remarque, conséquence directe de la première et qui nous conduira en droite ligne à la Méditerranée porte sur le constat que l'ensemble européen ainsi constitué, en marquant la fin de la contradiction Est-Ouest, affirme, *ipso facto*, la pertinence croissante de la contradiction Nord-Sud. En effet, à l'exception du Japon qui, une fois de plus, a son «mot à dire» par d'autres canaux et d'autres façons, tous les pays du Nord ou presque sont regroupés en un seul camp, qui donne, de plus en plus, l'impression d'une forteresse habitée par les riches, entourée par d'immenses espaces peuplés de pauvres.

Dès lors, la Méditerranée est directement interpellée en tant que limite, en tant que frontière, marquant et de la manière la plus nette, celle de l'espace maritime, la séparation entre les deux ensembles.

Avant d'aller plus loin et afin de dissiper tout malentendu, il convient de souligner, de la manière la plus nette, que la problématique actuelle des rapports Nord-Sud ne saurait, en aucun cas, se substituer, purement et simplement, à celle des rapports Est-Ouest et ce, pour au moins quatre raisons majeures :

1. la contradiction Nord-Sud n'est pas nouvelle et, de fait, existait avant celle opposant Est et Ouest, «à côté» de laquelle elle continuera à «fonctionner» comme dimension structurelle de la problématique mondiale et à laquelle elle survivra, prouvant par là-même, sa pertinence.
2. l'opposition Nord-Sud est loin de mettre en présence deux entités homogènes dont les intérêts parfaitement identifiables permettraient à des acteurs cohérents d'en apparaître comme les agents historiques singuliers.

Autant aux «Suds» dans le Nord nous pensons surtout aux nombreux «Nords» dans le Sud et ce, que l'on se place dans une opposition riches/pauvres ou dans celle relative aux agents participant aux processus de la régulation mondiale<sup>28</sup>.

3. autant la contradiction Est-Ouest permettait d'identifier de manière relativement clair les centres dominants dans chaque camp avec, incontestablement, le couple Washington-Moscou comme dominante, autant dans la contradiction Nord-Sud, il est difficile, surtout au Sud de repérer le centre dominant, assurant la régulation de l'ensemble, si tant est que ce dernier existe.

La contradiction Est-Ouest était «matérialisable» en quelque sorte, par l'opposition entre les deux systèmes d'alliances que constituaient le Traité de Varsovie et l'OTAN; or de ce point de vue, si l'OTAN existe toujours avec, à terme, la perspective vraisemblable de devenir le système d'alliance de l'essentiel des pays du Nord, on ne voit pas, au Sud, ce qui pourrait lui faire face, avec le même degré d'institutionnalisation et, encore moins, de légitimité<sup>29</sup>.

4. la contradiction Est-Ouest a beaucoup gagné en pertinence historique et en légitimité sociale de par l'équilibre vraisemblable qui a pendant longtemps présidé à son fonctionnement.

Or, à cet égard, l'opposition entre Nord et Sud est caractérisée par un déséquilibre flagrant en faveur du Nord comme l'a illustré, si besoin était, la guerre du Golfe.

Ceci dit, il est non moins clair que l'opposition entre Nord et Sud est loin d'être un mythe tant elle correspond aux réalités profondes de notre époque, comme l'illustrent toutes les études disponibles sur le fonctionnement actuel de l'économie mondiale<sup>30</sup>. En fait, cette opposition, longtemps

28. Le rôle joué par un pays comme l'Arabie Séoudite, par exemple, illustre tout à fait, à notre avis, le rôle que peut jouer un «pays du Sud» dans le processus mondial de régulation initié et contrôlé par le Nord.

29. À cet égard, la crise qui affecte, en profondeur, le Mouvement des non-alignés, malgré le déroulement «formel» du Sommet de Djakarta en est une preuve.

30. Nous pensons notamment au dernier *Rapport Mondial sur le Développement Humain (1992)* et tout particulièrement à son chapitre 3: «l'aggravation des inégalités dans le monde». Paris, Economica, 1992.

cantonnée dans le champ de l'économie, évolue dans bien des discours idéologiques pour se transformer en une opposition globale impliquant nécessairement, à terme, une dimension sécuritaire.

Il est remarquable à cet égard de relever que ces discours idéologiques sont à l'œuvre tant au Nord qu'au Sud et ce, dans les milieux les plus divers, y compris les plus influents, en termes de décisions politiques et stratégiques.

Nous n'en voudrions pour preuve que ces propos du Général Maurice Schmitt, à l'époque Chef d'État-major des Armées en France, lui-même recourant à une citation de Edouard Chevardnadzé, à l'époque ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique :

Enfin dans nombre de pays soumis à la pression intérieure du fondamentalisme et au détriment desquels s'accroissent les déséquilibres démographiques et économiques, existent des forces militaires importantes et modernes qui ne sont prises en compte, pour le moment, dans aucun traité. M. Chevardnadzé lui-même le soulignait en ouvrant, le 6 mars 1989, la conférence de Vienne : «Au Sud de l'Europe et dans le Sud-Ouest de l'Asie existent des potentiels militaires qui risquent de devenir bien supérieurs aux nôtres»<sup>31</sup>.

Les propos sont, on ne peut plus clairs et, de surcroît, illustrent parfaitement la convergence de point de vue entre deux sources aussi éminentes, alors, de l'Ouest et de l'Est.

Cependant, comme il n'entre pas dans notre propos, ici, de traiter des questions purement militaires, nous insisterons plutôt sur une vision plus globale des problèmes de sécurité afin d'évaluer dans quelle mesure la question migratoire contribue à leur formulation et à leur perception. De manière très sommaire, la sécurité sera entendue comme l'état dans lequel l'ensemble des conditions de vie d'un groupe, en fonction d'objectifs qu'il se fixe, ne sont pas perturbées ou ne risquent pas d'être perturbées, de l'extérieur de ce même groupe, contre sa propre volonté. La menace sera entendue comme toute action menée de l'extérieur du groupe, qu'elle soit réelle ou potentielle, donc susceptible d'être menée, et qui vise à perturber, contre la volonté du groupe, l'ensemble des conditions de vie qu'il connaît, en fonction des objectifs qu'il s'est fixés. Nous optons, volontairement, pour une conception large de la notion de sécurité car, de plus en plus, il apparaît que c'est elle qui prévaut dans le monde contemporain.

En effet, les visions liées à la seule problématique de la défense nationale et donc à dominante militaire ne suffisent plus à rendre compte de la perception dominante des problèmes de sécurité et ce, dans tous les pays. Incontestablement, cette perception, pour des raisons diverses, mais liées pour l'essentiel aux phénomènes de mondialisation et aux mutations scientifiques et technologiques contemporaines, est de plus en plus globale et

31. Interview au journal *Le Monde* du 23 mars 1990.

c'est dans cette perspective qu'il convient de se placer pour rendre compte de la situation dans la région qui nous préoccupe.

Du point de vue des pays du Sud, il existe un contentieux explicite, celui des enclaves espagnoles au Maroc, ainsi que deux autres problèmes plus particuliers que nous identifierons comme deux formes d'«agression», économique et culturelle. En ce qui concerne les enclaves espagnoles au Maroc, il convient d'abord d'en dire, ce qui est souvent oublié, qu'il s'agit des seules terres non seulement arabes mais également musulmanes occupées, à l'exception du contentieux territorial au Moyen-Orient entre Israël et les pays voisins.

En conséquence, il s'agit là d'un contentieux de nature coloniale qui devra bien trouver une solution sans laquelle aucune déclaration de bonne volonté du Nord, quelle qu'elle soit, ne sera crédible.

Le deuxième problème correspond à la perception par le Sud du Nord comme un «agresseur économique» de par les écarts de plus en plus grands de niveau de développement entre les deux rives et desquels, du point du vue du Sud, le Nord est pleinement responsable. Et ce, à un double titre, celui du legs colonial d'abord, des rapports d'inégalité prévalant dans les relations économiques internationales contemporaines, ensuite.

Le troisième problème correspond toujours à la perception d'une agression venant du Nord, mais cette fois, d'une autre nature, puisque postulée comme culturelle. Qu'il s'agisse de l'information, de la langue, de la production culturelle dans toute sa variété ou, d'une manière plus générale, de tout ce qui se rapporte au système de normes et de valeurs, le Nord est perçu comme un agresseur abusant de la suprématie acquise dans le champ de l'économie et déjà illégitime, puisque procédant d'une agression, pour étendre son influence à la culture, visant par là à déstabiliser, en profondeur, les sociétés maghrébines.

Du point de vue des pays du Nord, outre les enclaves espagnoles au Maroc, déjà évoquées, trois problèmes méritent d'être relevés : les rapports avec la Lybie, la crainte de voir se renforcer les potentiels militaires et les mouvements de population. Les rapports des pays de la rive nord avec la Lybie ne peuvent être analysés en tant que tels et doivent être resitués dans le cadre des liens qui sont les leurs et particulièrement au sein de l'Alliance atlantique. À cet égard c'est d'abord le contentieux, lourd, entre les États-Unis et la Lybie qui contribue à surdéterminer les rapports et du moins la perception que les pays de la rive nord ont de la Lybie comme un centre actif du terrorisme international et ce, même si certains pays européens eux-mêmes et notamment la France et la Grande-Bretagne ont avec elle des contentieux directs.

La crainte de voir se renforcer au Sud des potentiels militaires, si elle concerne, bien évidemment, directement la Lybie, ne se circonscrit pas à son seul cas mais s'étend à tous les pays de la rive sud. C'est ainsi que la

campagne menée contre l'Algérie à l'occasion du développement de son programme de recherche nucléaire, à caractère civil, est significative de ce type de crainte qui devrait à l'avenir aller en se renforçant comme l'illustrent les idées ayant germé, notamment après la guerre du Golfe, et relatives à un contrôle de plus en plus strict des ventes d'armements.

Le troisième problème notable et qui nous intéresse, ici, directement est celui des mouvements de population en provenance de la rive sud perçus déjà et appelés à l'être de plus en plus comme une menace potentielle ou même réelle pour les sociétés de la rive nord. Le langage utilisé est révélateur de la problématique, puisque de très hauts responsables de ces pays n'hésitent pas à parler d'invasion, terme renvoyant directement à un conflit et même grave. Nous pensons que, de plus en plus, il s'agit là d'une question essentielle et particulièrement si l'on prend en considération la dimension que constitue l'Islam. Nous n'en voudrions pour preuve qu'une analyse, récemment présentée dans une revue américaine et qui, à notre avis, exprime un point de vue, peut-être marginal, mais qui n'en existe pas moins et a probablement le mérite d'exprimer à voix haute ce que beaucoup disent en sourdine. On y lit notamment : *«Another potential threat from Islam may develop if the Soviet empire breaks up. If the Soviet Union dissolves, the West's great right flank, stretching from the Black Sea to Vladivostok, will almost certainly be endangered as the Islamic republics seek to join their Muslim brethren. If the remaining republics fall to infighting in a Balkanized Soviet Union, the twenty-first century could once again, find Islam at the gates of Vienna, as immigrants or terrorists if not as armies. Indeed, massive Islamic immigration into France may already have reversed Charles Martel's victory in 732 at the battle of Tours.»*<sup>32</sup>

Il convient de remarquer la hiérarchie introduite par l'auteur qui suggère une évolution faisant, subrepticement, accéder l'immigrant d'abord au statut de terroriste puis à celui de soldat d'une armée ennemie.

Dès lors tout est dit puisque la perception de la menace en provenance du Sud se focalise et définit un vecteur précis : l'immigré en provenance d'un pays musulman. Dans de telles conditions, il est clair que, même lorsqu'il «reste» chez lui, ramené, en quelque sorte, au statut d'immigré potentiel, le ressortissant d'un pays musulman ne peut être un partenaire, ce que suppose le processus de coopération envisagé en Méditerranée occidentale. Et c'est pourquoi, en aucun cas, la question migratoire ne peut être évacuée ni de la dimension sécuritaire, ni du processus de coopération envisagée en Méditerranée occidentale.

32. William S. LIND. «Defending Western Culture» in *Foreign Policy*, Number 84, Fall 1991, p. 45.

#### IV – La question migratoire dans la problématique de la coopération régionale

À cet égard, il convient de dire que ce processus est, à l'heure actuelle, pratiquement à l'arrêt après quelques premières étapes, encore que très timides. En effet, il n'a jusqu'à présent débouché que sur très peu de mesures concrètes, au plan de l'ensemble censé le composer<sup>33</sup>. Bien sûr, de nombreuses raisons sont avancées pour en expliquer le blocage et notamment deux majeures : le contentieux entre les pays européens et la Lybie ainsi que la situation intérieure en Algérie. Et c'est pourquoi il ne connaît pas encore la rupture qualitative qu'aurait dû constituer le Sommet des chefs d'États, en tant que consécration officielle, à la fois de la phase initiale, préparatoire et des phases ultérieures, prévues, de réelle mise en œuvre<sup>34</sup>.

Par ailleurs, le processus initié au niveau de la Méditerranée occidentale «entre en concurrence», au moins, avec deux autres : le dialogue entre la Communauté européenne et l'Union du Maghreb arabe et l'idée d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée. En ce qui concerne le premier, il convient d'en dire qu'il correspond à une nécessité réelle, dans la mesure ou à l'occasion du dialogue entre les pays membres de l'UMA, Malte et les quatre pays européens concernés, ces derniers sont bien obligés de convenir que de nombreuses questions et parmi les plus décisives ne relèvent pas de leur autorité, mais du niveau de plus en plus décisif que constitue la Commission de Bruxelles.

Et c'est pourquoi, quelle que puisse être, par ailleurs, l'évolution des processus engagés dans d'autres instances, les relations entre la CEE et, à plus long terme, la future Union européenne en tant qu'ensemble et l'UMA paraissent, non seulement devoir conserver leur importance mais en prendre encore plus. Nous n'en voudrions pour illustration que les dispositions concernant les mouvements de population contenues dans l'article 11 du Titre VI du Traité de Maastricht et notamment ses trois premiers points abordant, successivement «la politique d'asile», «les règles régissant le franchissement des frontières extérieures des États membres» et «la politique d'immigration et la politique à l'égard des ressortissants des pays Tiers» : le Traité est formel et les considère comme des «questions d'intérêt commun».

Les perspectives ouvertes par le Traité de Maastricht montrent très clairement qu'en tout état de cause, la souveraineté des différents États

33. Outre les cinq pays de l'Union du Maghreb arabe (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie et Lybie) le processus implique le Portugal, l'Espagne, la France et l'Italie ainsi que dernièrement Malte.

34. Les ministres des Affaires étrangères se sont réunis à Rome le 10 octobre 1990 et à Alger les 26 et 27 octobre 1991.

européens impliqués, ira en se réduisant et conduisent, en conséquence, à s'interroger sur la pertinence des domaines dans lesquels les partenaires européens membres du «5 + 5» pourront sérieusement s'engager.

En ce qui concerne le deuxième processus «concurrent», la Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, il demeure, pour l'instant, à l'état de projet<sup>35</sup> n'ayant de réelle cohérence que chez les partenaires européens engagés, notamment par l'existence du document commun aux quatre pays : Espagne, France, Italie et Portugal. Bien qu'à l'état de projet, ce processus paraît important de par la démarche qu'il implique et notamment le système de «corbeilles», au nombre de trois, dont celle de la «dimension humaine» qui nous intéresse directement, ici.

Mais, au préalable, car allant dans le même sens, celui d'une approche en direction de la Méditerranée au sens large, il convient de citer la «politique méditerranéenne rénovée» en direction de quatorze pays tiers méditerranéens qui est aussi significative de la vision européenne des problèmes.

En tout état de cause, quel que soit le processus retenu, dès lors qu'il s'agit des relations entre les pays des deux rives de la Méditerranée, nord et sud, directement ou indirectement, implicitement ou explicitement, d'une manière ou d'une autre, désormais la question migratoire est, en dernière analyse, présente. Étant donné l'intensité des relations entre les deux rives en Méditerranée occidentale ainsi que leur proximité, elle y est encore plus remarquable et devrait, dans les années à venir en conditionner de manière structurelle la problématique des rapports.

Or, à l'heure actuelle, tout se passe comme si, face à des craintes européennes de plus en plus explicites que ce soit dans les sociétés civiles ou dans les institutions concernées, il y avait, du côté maghrébin, au niveau institutionnel de l'UMA, des pétitions de principes, au niveau institutionnel de chacun des pays, des tentatives de préservation ou de consolidation d'avantages acquis et au niveau des sociétés civiles, un mouvement double d'attraction – répulsion à l'égard d'une Europe, de toutes les façons, de plus en plus méconnue et de plus en plus lointaine. Et pour cause, puisque cette Europe se referme chaque jour un peu plus de par la mise en œuvre d'une politique restrictive et qui le sera de plus en plus, en matière de délivrance de visas de séjour ou de transit, puisque l'immigration y est, formellement du moins, bloquée.

Dès lors, la connaissance que l'on peut en avoir, même lorsque les images de la télévision y contribuent, relève plus de l'attraction pour un mythe que de l'appréciation fondée d'une réalité. Et c'est pourquoi, l'attrait,

---

35. Bien que l'idée, soit à vrai dire, «vieille» de vingt ans, puisque lancée par le défunt Aldo Moro en 1972, alors qu'il était Président du Conseil italien.

incontestablement, demeure mais s'accompagne également, soit chez un autre individu, soit souvent aussi chez le même, d'une perception négative et qui le sera d'autant plus que, le fruit étant défendu et, pour le moins, inaccessible, «on ne perd rien» à le rejeter.

Et c'est ainsi que, progressivement, se créent les conditions sur les deux rives, d'une montée des intolérances, procédant d'abord de la méconnaissance, et qui évolueront inéluctablement, si rien n'est fait pour y remédier, à un échange entre intégrismes, autant dire à un «dialogue de sourds» hypothéquant lourdement tous les enjeux régionaux, en eux-mêmes d'abord, eu égard aux dynamiques mondiales dans lesquelles, nécessairement, ils s'insèrent ensuite.

### **V – Les enjeux régionaux à la lumière des dynamiques mondiales**

Un tel contexte caractérisant les échanges entre sociétés civiles ne peut conduire à des échanges plus fructueux entre les institutions qui, à tous les niveaux, progressivement, risquent d'être amenées à ajuster leur comportement et donc, de fait, leur politique, aux exigences formulées par les extrémismes dans lesquels elles «baignent». La situation risque d'être d'autant plus préoccupante que la région ne peut échapper aux processus structurels œuvrant à l'échelle mondiale et qui en font, à plus d'un titre, une zone extrêmement sensible.

En effet, il est clair que, dans la nouvelle problématique mondiale, la Méditerranée en général, et en son bassin occidental en particulier, notamment car le moins large, va jouer un rôle essentiel car elle est une «zone stable et bien définie du limes» entre Nord et Sud, pour reprendre la terminologie utilisée récemment par un auteur, qui poursuit: «Le limes méditerranéen est donc plus contrasté que son équivalent américain et tous les paramètres semblent indiquer que ce contraste va continuer à s'aggraver tandis qu'il tend désormais à se réduire de part et d'autre des deux Amériques»<sup>36</sup>.

On aboutirait, ainsi, au paradoxe d'une coupure alors que la région se veut un espace de coopération. En fait la grande question qui est posée, au niveau de la région comme au niveau mondial, est celle de la capacité du Nord à concevoir un Sud qui ne serait pas une menace dans une situation où, désormais, celle qui existait à l'Est n'est plus.

Une telle perspective ne peut être articulée qu'autour d'un axe: celui des intérêts communs bien compris et de ceux-ci seulement. Dans ce sens, trois questions ou plutôt ensembles de questions peuvent être posés et ils concernent successivement chacune des deux rives, nord et sud, ainsi que la région de la Méditerranée occidentale, en tant qu'entité nouvelle.

36. Jean-Christophe RUFFIN. *L'Empire et les nouveaux barbares*. Paris, Jean-Claude Lattès, 1991, pp. 154 et 155.

Le premier, porte sur la viabilité de la rive nord en tant qu'ensemble, lui-même «devenant un Sud», celui de l'Europe en train de se faire. La dynamique de la construction européenne, surtout depuis l'évolution récente des pays de l'Est et la disparition de la contradiction Est-Ouest laisse nettement apparaître l'émergence d'un pôle dominant au Nord, celui de l'Allemagne désormais réunifiée. Face aux perspectives qui s'offrent à ce pôle dont la capacité à regrouper autour de lui un espace d'envergure est indéniable, «l'Arc latin»<sup>37</sup> constitue-t-il un ensemble en mesure d'en contre-balancer les effets ? Si tant est que cet «ensemble latin» ait conscience de ses intérêts spécifiques et voie le jour, que représentera pour lui la rive sud ? Un appoint purement tactique ou un partenaire en mesure de lui permettre de mieux négocier son autonomie relative et donc son influence au sein de l'Europe ? La Méditerranée occidentale n'a de chances d'émerger comme ensemble réel que si la réponse à la dernière question posée est celle d'un véritable partenaire, avec lequel des intérêts vitaux sont en jeu.

Le deuxième ensemble de questions s'adresse aux pays de la rive sud et va dans le même sens. Que représente pour les pays du Maghreb la Méditerranée occidentale, en tant qu'espace potentiel spécifique, dans les rapports qu'ils entretiennent avec leur profondeur stratégique, arabo-islamique ?

Bien que moins explicite, moins formalisée que le processus en œuvre sur l'autre rive et donc nécessairement moins contraignante comme cadre institutionnel pour les États, la dimension arabo-islamique constitue, de par sa profonde légitimité sociale, une référence stratégique et historique<sup>38</sup> par rapport à laquelle toute autre option, quelle qu'elle soit, doit être appréciée.

Confrontés comme tous les autres pays arabes et musulmans à la question essentielle de la modernité, les pays du Maghreb trouveront-ils dans le processus que constitue la Méditerranée occidentale des éléments de réponse satisfaisants ? Face aux défis économiques et sociaux de toutes natures et de plus en plus complexes auxquels ils doivent répondre, les pays du Maghreb considéreront-ils que l'option pour la Méditerranée occidentale va dans le sens de leurs intérêts ? C'est uniquement si la réponse à

37. Cette notion d'«Arc latin» demeure encore assez floue, bien que dans divers domaines des initiatives tentent de lui donner plus de sens. C'est ainsi qu'un «officier de marine français a récemment lancé l'idée d'une 'coordination latine' en Méditerranée occidentale, mais c'est pour l'instant l'OTAN qui a pris l'initiative, en créant une force navale permanente pour la Méditerranée (Stanavformed) à compter du 1<sup>er</sup> avril 1992.» in *L'Europe n'existera en tant que puissance militaire que si elle existe d'abord en tant qu'entité politique*. Hervé COUTAU-BEGARIE in *Les mers, avenir de l'Europe*. Savoirs. *Le Monde Diplomatique*, p. 95.

38. Comme le dit si bien Fernand Braudel : «... c'est en Méditerranée que s'est joué le sort maritime, mondial de l'Islam. Là, il aura gagné, désespérément combattu et, finalement, perdu.» in *Grammaire des Civilisations*. Paris. Arthaud, Flammarion, 1987, p. 88.

cet ensemble de questions évalue le cadre nouveau, que représente la Méditerranée occidentale, comme plutôt positif qu'il a des chances de devenir pour les pays du Maghreb un ancrage crédible.

Le troisième ensemble de questions concerne la Méditerranée occidentale en tant que tout et porte donc sur sa viabilité à l'échelle mondiale, dans le contexte global de restructuration que nous vivons. Pendant longtemps centre du monde ou du moins y participant pleinement, la région a-t-elle un sens en cette fin de siècle où l'histoire connaît de brusques accélérations ?

Les nouveaux centres dominants de la créativité mondiale sont d'ores et déjà connus et portent le nom de Japon, Allemagne et États-Unis, mieux vaut en convenir. Que peut peser, face à eux, la Méditerranée occidentale ?

Il va de soi que la réponse à cette question dépasse de beaucoup les objectifs de la présente analyse et qui s'articulent autour de la question migratoire comme dimension structurante de la problématique régionale. Cependant, il convient de dire également que la réponse à la question posée passe aussi par la prise en charge de cette dimension comme contrainte majeure. À cet égard, réinscrite dans la problématique mondiale, une telle interrogation prend tout son sens et conduit nécessairement à la politique mise en œuvre par les deux autres pôles mondiaux que sont les États-Unis et le Japon qui, chacun à sa façon, tentent de résoudre le problème de «leur» Sud.

Les premiers avec l'Accord nord-américain de libre-échange (ALENA) qui implique et le Canada et le Mexique dans une tentative de prise en charge des déséquilibres affectant traditionnellement les échanges États-Unis-Mexique.

La politique des États-Unis dans le domaine, quelles que soient les appréciations à porter sur ses résultats par ailleurs, paraît, en tout état de cause, beaucoup plus cohérente que celle de l'Europe comme l'indique un document américain sur la question : «*Some bilateral migration patterns merit special attention. The United States and Mexico, for example, have worked closely on migration and development issues. One of the goals of the recently concluded North American Free Trade Agreement negotiations is to increase economic opportunity for Mexicans within their own borders, and thus gradually lessen migratory pressures*»<sup>39</sup>.

39. International Organization for Migration. Tenth Seminar on Migration (15-17 September 1992. Geneva) Migration and Development. Paper n° 29: *The US Perspective on Migration and Development*, pp. 5 et 6.

Le second avec une politique dynamique d'investissement en Asie en général<sup>40</sup> et en Asie du Sud-Est en particulier dont les effets positifs se font ressentir, progressivement, au niveau de toute la région<sup>41</sup>.

Quelles que soient, par ailleurs, les motivations qui guident l'investissement japonais à l'étranger il en est une qui, ici, nous intéresse, car en liaison directe avec la question migratoire en Méditerranée occidentale : celle de limiter, voire, carrément d'interdire la venue au Japon de migrants et ce, notamment, pour des raisons d'ordre culturel. Nous citerons, de ce point de vue, l'analyse de deux auteurs qui écrivent : «*Foreign investment serves a number of functions for the Japanese. First, in the context of Japan's chronic labor shortage, it permits Japan to recruit foreign workers without needing to allow them to emigrate to Japan. This reduces internal social stress in a traditionally insular, indeed racist, society*»<sup>42</sup>.

Toutes choses étant égales par ailleurs, un pôle européen qui connaîtra certainement un dynamisme économique indéniabie, entraînant nécessairement des besoins de main-d'œuvre, ne pourrait-il pas, en tenant compte précisément de contraintes culturelles internes hostiles à l'altérité, initier en direction au moins de «son» Sud immédiat une politique conduisant à un développement économique conséquent, en mesure de réduire les déséquilibres trop nets qui caractérisent encore la région ? Et ce, une fois de plus, non par pure philanthropie, mais en fonction de ses intérêts, comme condition de son existence en tant que pôle mondial, soumis à la concurrence des autres pôles, en lice.

Ainsi que cela est fort bien souligné dans l'analyse suivante : «Commençons par affirmer au risque de surprendre ou de choquer, un premier principe essentiel : l'immigration est non seulement inévitable, elle est une chance pour la France et pour l'Europe, à condition toutefois d'être maîtrisée,

40. Parlant de l'Asie du Nord-Est et plus précisément du projet d'une zone économique de la mer du Japon, un auteur japonais écrit : «Si la technologie et les capitaux japonais et sud-coréens, les ressources naturelles de l'Extrême-Orient ex-soviétique, la main-d'œuvre et les produits agricoles des trois provinces minières de la Corée du Nord se conjuguent, les quatre éléments clés de la production sont parfaitement en place : ressources naturelles, main-d'œuvre, technologie et capitaux.» Hisao Tanedachi. Article du *Nihon Keizai Shimbun in Courrier International*, «Le Japon par lui-même», octobre 1992, p. 31. La combinaison des quatre éléments clés de la production évoqués par l'auteur japonais pourrait parfaitement être réunie en Méditerranée occidentale, puisqu'ils y existent tous, «chacun de son côté.» Dès lors pourquoi ne l'est-elle pas ? Voilà l'une des questions essentielles que doivent se poser tous les acteurs concernés.

41. Ainsi que le souligne cette analyse : «Souhaitant limiter sévèrement le recours à la main-d'œuvre étrangère, les autorités de Singapour ont favorisé la délocalisation de leurs industries de main-d'œuvre dans la province malaise voisine de Johore. La Malaisie manquant à son tour de main-d'œuvre, il fallut se tourner vers l'Indonésie toute proche. Ainsi, progressivement, se dessine une division régionale du travail qui bénéficie à chacun des partenaires.» in RAMSES 93. *Synthèse annuelle de l'actualité mondiale*, sous la direction de Thierry de MONTBRIAL. Paris, IFRI Dunod, 1992, p. 300.

42. George FRIEDMAN and Meredith LEBARD. *The Coming War with Japan*. New York, St Martin's Press, 1991, p. 150.

gérée au même titre qu'un investissement – ce qu'elle est ! Une chance, parce que si l'on compare les grands pôles industriels et militaires du monde riche en 2025, l'Europe vient malgré son déclin, avant l'Amérique du Nord, et bien avant la Russie et le Japon. À long terme une forte population est une chance stratégique pour l'Europe face à ses concurrents militaires d'hier et économiques d'aujourd'hui»<sup>43</sup>.

Une telle option est nettement affirmée par de plus en plus de spécialistes européens conscients des enjeux, à l'échelle mondiale, ainsi que l'écrivent deux d'entre eux : «... *We stipulate the growing importance of a selective migration policy that allows skilled workers, specialists and highly qualified professionals to enter the EC and to produce and use here (instead of another world region) their human capital in favour of the immobile european production factors*»<sup>44</sup>.

Or pour l'Europe occidentale, l'un des bassins migratoires les plus proches est bien celui que constitue le Maghreb qui entretient avec elle des liens multiples renforcés par une grande densité historique et qui en font une source privilégiée de migrations quelles que soient, par ailleurs, les différences et donc, les obstacles. À défaut d'en accueillir les flux, l'Europe sera fatalement appelée à en aider le développement dans une vision commune, mais surtout nouvelle et dynamique.

En tout état de cause, il est désormais clair que la seule approche possible de la question migratoire au sein de la problématique régionale est celle qui s'articule autour de la nécessaire création d'un espace économique commun aux deux rives sur le «modèle» de ce qui a pu se faire, soit en Amérique, soit en Asie. Et c'est ainsi que dans un document de la Banque mondiale on peut lire :

L'exemple du scénario des «*maquiladoras*» qui s'est développé entre le Mexique et les États-Unis peut peut-être offrir une réponse aux pays de la Communauté européenne et leur permettre de faire face aux pressions migratoires. Pour favoriser le retour des immigrés et pour compenser la diminution des possibilités d'immigration, les pays de la Communauté européenne pourraient encourager «l'emploi à l'étranger» dans les pays du Maghreb en finançant les investissements et en passant des accords commerciaux.<sup>45</sup>

L'enjeu pour l'avenir de la Méditerranée occidentale est de taille car il conditionne, de fait, toute sa stabilité et constituera dans les années à venir une dimension cardinale car incontournable des rapports entre tous les partenaires concernés, comme l'a écrit à propos de l'ensemble de la Méditerranée un spécialiste des problèmes de sécurité dans la région :

43. P. LELLOUCHE, *op. cit.*, p. 303.

44. *Human Resources in Europe... op. cit.*, p. 429.

45. Banque mondiale. *La croissance démographique au Maghreb (Maroc-Algérie-Tunisie) : un défi à la poursuite du développement économique*. 31 juillet 1990, p. 14.

«*The trade-off between stability and development is at the heart of european security in the Mediterranean. This concept has been neatly expressed by a spanish official: «The historic Helsinki compromise consisted in making progress through a trade-off between human rights and security matters. The CSCM (Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée) is expected to achieve a trade-off between stability and economic advantages»*<sup>46</sup>.

Dès lors, en conséquence, l'Europe est confrontée à la nécessité de formuler une politique adéquate en mesure de faire de l'ensemble de la région (y compris la rive sud) une zone de création de richesses par son dynamisme et ce, afin aussi de mieux prendre en charge les contraintes qui pèsent sur l'équilibre régional et qui sont de taille<sup>47</sup>.

Cependant, pour importante qu'elle soit, la dimension économique, à elle seule, ne saurait suffire à garantir et le développement et la stabilité de la région car insuffisante dans un monde où d'autres dimensions sont à l'œuvre qui s'articulent, en dernière analyse, autour de la notion désormais centrale de valeur.

## **VI – Conclusion : «connexion» ou «déconnexion»**

### **Le défi des valeurs communes**

Car, en effet, le processus de mondialisation des valeurs concerne également la région qui, de ce point de vue, est certainement l'une des plus significatives, en tant qu'ensemble, au départ diversifiée. Dès lors tout l'enjeu du processus de coopération dans la région réside dans la capacité des acteurs concernés à maîtriser une évolution allant nécessairement du «hardware» vers le «software». C'est-à-dire, allant de tout ce qui relève de la production et de l'échange de biens matériels à ce qui relève de la production et de l'échange de biens symboliques.

À cet égard, il est significatif de relever que le Traité de Maastricht abordant les objectifs de la «politique étrangère et de sécurité commune» cite en tout premier lieu : «la sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux et de l'indépendance de l'Union»...

Il est désormais établi que cette question des valeurs communes joue un rôle grandissant dans les relations internationales comme en témoignent également les modalités de fonctionnement de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et notamment celles liées aux Droits de l'Homme.

46. Roberto ALIBONI. *European Security across the Mediterranean*. Paris, Chaillot Papers, Institute for Security Studies, mars 1991, p. 34.

47. Nous reprendrons à cet égard les termes très crus d'un rapport espagnol sur «l'Europe et le Maghreb» daté du 26 février 1992 : «Sans propos alarmistes superflus et avec un réalisme sobre, il faut conclure que le Maghreb est à l'heure actuelle une bombe à retardement que l'Europe est en mesure de désamorcer. Il suffit de vouloir y mettre les moyens pour cela «(sic)».

À long terme, si l'on envisage les tendances possibles, les relations entre le Maghreb et l'Europe iront dans le sens de la «connexion» ou de la «déconnexion», selon la capacité de l'ensemble des acteurs concernés à maîtriser cette question des valeurs communes ou, en d'autres termes, dépendront de la reconstruction de la Méditerranée «dans la tête» des peuples méditerranéens<sup>48</sup>.

Ou bien les sociétés sur les deux rives généreront des acteurs en mesure de formuler avec leurs homologues sur l'autre rive des espaces sociaux et institutionnels de production et d'échange des valeurs et alors les relations euro-maghrébines iront dans le sens d'une «connexion». Ou bien elles n'en seront pas capables, et alors, la «déconnexion» entre les deux rives ne pourra apparaître qu'inéluctable.

Toutes les «autres» questions, liées tant à la coopération économique qu'aux problèmes de sécurité, sont directement en relation avec cet espace d'amont que constitue celui des valeurs et sur lequel, il convient désormais de s'interroger de toute urgence.

Bien que la question soit, à l'heure actuelle, loin d'être mûre, il est clair qu'à terme le projet d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, s'il voit le jour, devra affronter comme la CSEE déjà évoquée la question des valeurs comme espace commun.

L'émergence de cet espace en Méditerranée occidentale suppose nécessairement que soient clairement posés les jalons de l'émergence d'une identité, si ce n'est commune, du moins largement partagée à partir de laquelle seront projetées les perspectives d'un avenir commun.

Sur chaque rive, aussi bien de par les logiques internes que de par l'influence directe ou indirecte des logiques fonctionnant à l'échelle mondiale, sont à l'œuvre des groupes sociaux, eux-mêmes supports de forces politiques optant dans le domaine des valeurs pour des options soit communes, soit divergentes, eu égard aux rapports à entretenir avec l'autre rive.

En dernière analyse, c'est par la jonction entre les intérêts communs et les valeurs communes que pourront émerger les conditions de la «connexion» au niveau de la région. En l'absence d'une telle jonction la dérive de la «déconnexion» finira fatalement par l'emporter.

À l'heure où l'Islam constitue, en Europe, une réalité sociale incontournable, avec un «poids» indéniable puisqu'il représente, en nombre, la deuxième religion dans plusieurs pays, il ne peut plus être question de le percevoir comme une donnée extra-européenne.

L'Union européenne en tant que processus institutionnel basé comme le rappelle le Traité de Maastricht notamment sur «la sauvegarde des

---

48. Ricardo PETRELLA. «Peut-être dans les têtes» in *Les mers, avenir de l'Europe*, op. cit., p. 105.

valeurs communes», déjà évoquées, ne peut faire de ces valeurs une lecture restrictive et réductrice au sens où elles procéderaient du seul héritage judéo-chrétien, à l'exclusion de tout autre. Car, dès lors, quelles perspectives offrirait-elle aux millions de musulmans qui y habitent et qui, souvent, en sont des citoyens à part entière ?

«En sens inverse», sur la rive sud, le même type de lecture, tout aussi restrictif et réducteur, peut considérer que seul l'héritage de l'Islam, de surcroît interprété de manière tout à fait formelle et donc vidé de sa dynamique et de sa richesse, doit servir de base à la construction du Maghreb. Alors que l'Islam a pleinement participé à la «construction» de l'héritage dont, aujourd'hui, l'Europe se réclame et qu'en le rejetant il se renie.

Tout comme dans le domaine de l'économie, dans celui des valeurs il est difficile d'établir une coupure stricte entre Nord et Sud : tout l'enjeu est celui de la prospection des nombreux «gisements» de valeurs communes qui existent et ne demandent qu'à être «retrouvés», puis réappropriés par les sociétés concernées.

Si la question migratoire, en Méditerranée occidentale, par le mouvement des hommes, délimite des espaces physiques et sociaux, immédiatement perceptibles, elle en délimite d'autres, encore peu connus mais qui, demain, seront les vrais enjeux : ceux de l'inter-culturalité qui eux-mêmes posent la question centrale de la créativité commune, eu égard aux normes mondiales en la matière, qui, seules, «comptent» vraiment. De l'appréciation que feront de ces questions tous les acteurs concernés et du type de réponse qu'ils y apporteront dépend l'avenir de la région.